Ville de Bussy-Saint-Georges

Concertation sur l'avenir du cœur de village

Compte-rendu

26/10/2026

Compte-rendu de la balade urbaine du samedi 10 octobre 2026

Destinataires :

Ville de Bussy-Saint-Georges

Auteur/es :

Res publica

RES PUBLICA
24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine
94110 Arcueil
T : 01 46 11 44 70
M : contact@respublica-conseil.fr
www.respublica-conseil.fr

Société à mission
SAS au capital de 30 000 €uros
RCS Créteil 452 651 136
Code APE 7022Z
TVA intracommunautaire :
FR 77 452 651 136

SOMMAIRE

1 Contexte 3

1.1 Le projet et la concertation 3

1.2 La balade urbaine du 10 octobre 2026 3

2 Déroulé de la balade 5

3 Le carrefour de l'Église 6

3.1 Ce que la Ville a présenté 6

3.2 Les contributions des participants 6

3.2.1 Les usages du carrefour 6

3.2.2 Le parvis et l'accès à l'église 7

3.2.3 Les sols et les matériaux 7

3.2.4 La rue de Ferrières et le cheminement des enfants 8

4 Le carrefour du Cimetière 9

4.1 Ce que la Ville a présenté 9

4.2 Les contributions des participants 9

4.2.1 Les trois variantes du carrefour 9

4.2.2 L'entrée de bourg 10

5 Le carrefour de la rue de Torcy et de la rue du Lavoir 11

5.1 Ce que la Ville a présenté 11

5.2 Les contributions des participants 11

5.2.1 Les déplacements à pied dans les rues de Torcy et du Lavoir 11

5.2.2 La mise en valeur du patrimoine (lavoir, vignes, chemins de randonnée) 12

5.2.3 La gestion des déchets dans la rue 13

6 La Place de Verdun 15

6.1 Ce que la Ville a présenté 15

6.2 Les contributions des participants 15

6.2.1 Les usages de la place 15

6.2.2 Les points positifs et négatifs de la place 16

6.2.3 La place de demain 17

7 Les remarques libres 18

1 Contexte

1.1 Le projet et la concertation

La Ville de Bussy-Saint-Georges engage la requalification des rues du cœur historique du village : rue du Lavoir, rue de Torcy, rue de Guermantes, rue de Ferrières, rue du Cimetière, les carrefours et la Place de Verdun. Le projet vise à améliorer le cadre de vie autour de cinq objectifs : apaiser les circulations et les déplacements, maintenir l'offre de stationnement existante, sécuriser l'espace public et le rendre accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite, optimiser la gestion des déchets et valoriser l'image du village.

La Ville accompagne ce projet d'une concertation volontaire, animée par Res publica. La balade urbaine en constitue le deuxième temps fort, après la réunion publique de lancement et la rencontre de proximité du 1er octobre, et avant les deux ateliers thématiques de novembre consacrés à la voirie et aux mobilités, puis à la Place de Verdun.

1.2 La balade urbaine du 10 octobre 2026

La balade s'est déroulée le **samedi 10 octobre 2026, de 10h à 12h15,** au départ et à l'arrivée de la Place de Verdun. **22 livrets** ont été remis aux animateurs à l'issue du parcours.

Elle avait pour objectifs d'observer sur place les contraintes du site (largeur de chaussée, étroitesse des trottoirs, visibilité aux carrefours, giration des bus, accès des secours), de présenter à chaque arrêt les aménagements envisagés en distinguant ce qui est ouvert à la co-construction de ce qui est déjà arrêté, et de recueillir les usages, les ressentis et les attentes des participants afin de préparer les ateliers de novembre.

Pour la Ville étaient présents :

Les élus : Yann Dubosc, maire ; Marc Nougayrol, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité, de l'Urbanisme, de l'Aménagement, des Bâtiments municipaux et des Affaires Générales ; Baptiste Fabry, Adjoint au Maire chargé des Espaces publics et de la Communication ; et Claire Marcelin, Adjointe au Maire chargée des Finances.

Les services : Véronique Lacroix, Directrice des Espaces publics ; et Miléna Réchède, chargée de mission Aménagement urbain.

L'animation était assurée par Res publica : Guillaume Guesnon, consultant senior ; et Alice Delavallée, consultante.



Les participants réunis au départ de la balade

2 Déroulé de la balade

Après l'accueil des participants Place de Verdun, la Ville a présenté le projet de requalification du cœur de village et l'état d'avancement des études. Res publica a présenté la démarche de concertation, son rôle de tiers garant, les deux parcours et les modalités de contribution. Un point sur les règles de sécurité a précédé le départ.

Les participants ont ensuite été répartis en deux groupes, qui ont parcouru les mêmes arrêts dans un ordre différent afin de limiter la taille des groupes sur des trottoirs étroits. Les deux groupes se sont retrouvés Place de Verdun pour le dernier arrêt, mené en commun. Les temps de marche entre les arrêts ont permis d'éprouver la continuité, ou la discontinuité, des trottoirs. Le parcours comptait quatre arrêts :

- le carrefour de l'Église ;
- le carrefour et la rue du Cimetière ;
- le carrefour de la rue de Torcy et de la rue du Lavoir ;
- la Place de Verdun.

À chaque arrêt, d'une vingtaine de minutes, la Ville a situé le lieu et présenté les intentions d'aménagement, les variantes lorsqu'il en existe et les contraintes qui les encadrent ; les participants pouvaient demander des précisions. Res publica a ensuite posé les questions inscrites dans le livret du participant, auxquelles chacun était invité à y répondre par écrit.

Remis à chaque participant à l'accueil, le livret comprenait une carte du parcours, des photos de chaque arrêt, les questions posées et une page de notes libres. Le présent compte-rendu restitue, arrêt par arrêt, les contributions écrites de l'ensemble des livrets.



Cheminement le long d'un trottoir étroit et participants complétant leur livret

3 Le carrefour de l'Église

3.1 Ce que la Ville a présenté

Depuis la place située à côté de l'église, la Ville a attiré l'attention sur l'absence de parvis : à la sortie des cérémonies, on débouche directement sur la chaussée. Elle a également souligné la faible visibilité, la vitesse des véhicules, la porte latérale de l'église aujourd'hui condamnée et l'amorce de la rue de Ferrières, dont les trottoirs sont étroits voire inexistants et qui accueille le sentier des écoliers.

Elle a présenté les intentions d'aménagement : un parvis élargi et décentré, traité en matériaux nobles, rendu possible par la reconfiguration du carrefour en T, dont la faisabilité dépend du foncier. L'accès des personnes à mobilité réduite reste à déterminer : réouverture de la porte latérale, sous réserve de l'avis de la commission patrimoniale et de l'Architecte des Bâtiments de France, ou maintien de l'accès en façade. Rue de Ferrières, le projet prévoit des trottoirs portés à 1,40 m, la création d'une zone 20 sous forme de plateau sans trottoirs donnant la priorité aux piétons, sujet ouvert à la co-construction, et le maintien du double sens. Le choix des revêtements est lui aussi ouvert à la co-construction. Comme au carrefour du Cimetière, l'accès des secours et la giration des bus encadrent la géométrie possible du carrefour.



Arrêt au carrefour de l'Église

3.2 Les contributions des participants

3.2.1 Les usages du carrefour

Le carrefour est décrit comme un lieu de passage quotidien, emprunté à tout moment de la journée. De nombreux participants le traversent en voiture pour rejoindre Torcy, Lagny ou Bussy-Saint-Martin, aller au travail ou conduire les enfants à leurs activités. D'autres y passent à pied ou à vélo pour se rendre à la mairie, au marché ou à l'école, ou lors de promenades. Un participant indique remonter la rue de Ferrières plusieurs fois par semaine, le matin vers 7h30, en journée et le soir. Un autre dit « ne faire que passer » et s'interroge sur l'intérêt de réaménager les abords d'une église qu'il juge peu utilisée.

Plusieurs participants signalent des difficultés : le stop n'est pas respecté et manque de visibilité, notamment en sortant de la rue de Ferrières vers l'église ; la priorité entre la rue de Ferrières et la rue Faubry est souvent ignorée, le marquage au sol étant mal compris. Un participant qualifie le carrefour de « goulot d'étranglement » et s'interroge sur la nécessité d'un aménagement dans une zone déjà limitée à 30 km/h, en sortie de virage. Deux participants disent éviter de marcher rue du Cimetière, jugée peu agréable et au trottoir trop étroit ; l'un d'eux la juge aussi dangereuse à vélo. Un participant indique à l'inverse n'avoir jamais rencontré de difficulté, sauf devant le restaurant. Enfin, une personne en situation de mobilité réduite et en fauteuil qui se rend au niveau du carrefour quotidiennement est contrainte de circuler sur la route.

3.2.2 Le parvis et l'accès à l'église

La réouverture d'un accès latéral recueille cinq propositions : ouvrir ou rouvrir une porte sur le côté de l'église, en particulier celle du narthex, un participant suggérant de condamner en contrepartie la porte centrale. Un participant s'y oppose, l'église disposant selon lui déjà de deux portes et d'un parvis exploitable à gauche de l'entrée principale.

Six participants sont favorables à un parvis plus grand : élargir l'espace des cérémonies, le recréer devant et sur le côté de l'église, le végétaliser, le protéger par des barrières, y installer un banc ou y accueillir des concerts. L'un juge le projet de croisement en T « cohérent » et le parvis « bienvenu » ; un autre propose un carrefour à angle droit avec un espace surélevé au centre. D'autres posent des conditions : conserver un passage pour deux voitures, tenir compte de l'histoire de l'église, ou ne pas créer un grand parvis pour une église de petite taille, afin de respecter le caractère de village briard.

Pour la sécurité, l'installation de miroirs est la proposition la plus fréquente (six participants), notamment en hauteur sur le pignon à gauche du stop, pour améliorer la visibilité depuis la rue du Cimetière, avec un éclairage solaire à détection de mouvement pour la nuit. Pour réduire la vitesse, les participants suggèrent un passage surélevé, un virage resserré, une chaussée surélevée ou des voies rétrécies ; un participant propose au contraire de supprimer les stops au profit de priorités à droite, pour ralentir et limiter le bruit et la pollution. Sont aussi proposés : sécuriser les trottoirs, prévoir des chemins de contournement pour les enfants, réserver le stationnement aux familles et aux résidents plutôt qu'aux véhicules utilitaires, et limiter la circulation de transit dans la rue de Ferrières.

3.2.3 Les sols et les matériaux

Treize participants se sont exprimés. La perméabilité des sols est l'attente la plus partagée : cinq participants demandent des matériaux poreux ou perméables qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales. L'un d'eux suggère aussi des couleurs claires pour limiter la chaleur lors des canicules ; un autre regrette « trop de goudron » et demande de remplacer les arbres coupés et de préserver les arbres existants.

Les avis divergent sur les pavés : deux participants les proposent, quand deux autres les écartent ou rapportent qu'ils sont jugés bruyants ; un participant préfère l'enrobé. Deux participants demandent un revêtement non bruyant, voire acoustique, l'un d'eux souhaitant aussi des matériaux qui respectent le caractère historique du village. Un participant relève enfin la présence de six modèles de luminaires

dans le village et propose de les harmoniser avec des lanternes. Une personne explique qu'il faut un sol lisse pour le parvis afin que les personnes en fauteuil puisse circuler.

3.2.4 La rue de Ferrières et le cheminement des enfants

Deux participants décrivent les difficultés de la rue de Ferrières : des voitures trop rapides, qui mettent en danger les personnes en fauteuil roulant et les poussettes, et une traversée rendue difficile par l'alternance du stationnement à gauche et à droite.

Les propositions des quatorze participants qui ont répondu portent sur :

- l'aménagement de la voirie : de véritables trottoirs, plus larges, avec passages piétons, des petites barrières, des ralentisseurs ou des chicanes ;
- la circulation : une mise en sens unique de la rue de Ferrières (trois participants), le recul de la ligne de stop au carrefour de l'église, un stop rue Faubry ;
- des itinéraires alternatifs : un chemin piéton derrière la mairie et par les jardins partagés jusqu'à l'école, un passage sans voiture de l'église au sentier des écoliers, ou le parking Jazy pour les collégiens et lycéens ;
- la signalisation : harmoniser signalisation verticale et marquage au sol, installer un totem « écoliers », des plots lumineux sur les passages piétons « comme dans les communes du Val d'Europe », ou des flèches et traces de pas au sol ;
- la présence humaine et le transport scolaire : un agent au point école, une présence de la police municipale, des déplacements en groupes adultes-enfants, des minibus à la place des grands bus scolaires.

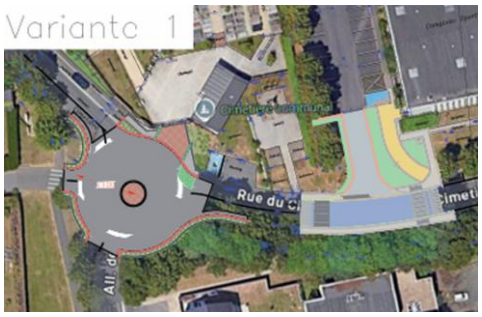
Deux participants jugent ce sujet secondaire : selon eux, les parents sont responsables, aucun accident n'est connu et les enfants « se débrouillent très bien » ; l'un estime que la question introduit un biais. Un participant demande enfin de ne pas densifier l'habitat du secteur.

4 Le carrefour du Cimetière

4.1 Ce que la Ville a présenté

Entre l'entrée du cimetière et le monument aux morts, la Ville a attiré l'attention sur un carrefour très large où les stops ne sont respectés dans aucun sens, une entrée de bourg peu marquée côté voie Jazy et des sections sans trottoir ou aux trottoirs non conformes.

Elle a présenté trois variantes d'aménagement du carrefour, sujet ouvert à la co-construction :



V1 : Un giratoire désaxé peu contraignant dans le sens Jazy / Église



V2 : Un carrefour en croix aux emprises plus restreintes



V3 : Un carrefour accompagné d'îlots directionnels visant à guider les flux



Arrêt au carrefour du Cimetière

4.2 Les contributions des participants

4.2.1 Les trois variantes du carrefour

Les 22 participants se sont exprimés sur les variantes :

- variante 1 (giratoire désaxé) : 8 participants, et 2 autres qui l'associent à la variante 3 ;
- variante 2 (carrefour aux emprises plus restreintes) : 2 participants ;
- variante 3 (îlots directionnels) : 5 participants ;
- aucune variante : 5 participants.

Les partisans de la variante 1 en attendent surtout un effet sur la vitesse (« casser la vitesse ») et une meilleure discipline des automobilistes, « obligées de se discipliner autour d'un carrefour ». Plusieurs y mettent des conditions : ne pas abattre d'arbres, prévoir un giratoire franchissable, des ralentissements en amont, en particulier sur la rue venant de Jazy ; un participant demande si une petite piste cyclable est prévue. Un participant rappelle la présence des autocars scolaires et souhaite favoriser l'axe principal.

La variante 3 est jugée plus praticable pour les cars et pour la circulation des voitures et des vélos ; un participant l'associe à des radars et à une limitation à 30 km/h. Un autre estime qu'agrandir le parvis du cimetière n'est pas souhaitable compte tenu du trafic, sans qu'il faille pour autant le réduire, la foule débordant parfois sur la route lors des funérailles.

La variante 2 est retenue pour son coût moindre. L'un de ses partisans juge la variante 1 « impossible » au regard de la séquence « éviter, réduire, compenser », car elle artificialise et suppose l'abattage d'arbres.

Les participants qui ne retiennent aucune variante estiment que le carrefour « circule bien » et que la solution passe par le respect du stop ; l'un propose de conserver la configuration actuelle en ajoutant un stop côté allée des Deux-Châteaux, un autre juge que les problèmes exposés « ne sont pas en lien avec les propositions présentées ». Au total, cinq participants demandent de préserver les arbres du carrefour, « agréables par temps de canicule ».

Trois participants proposent enfin d'aménager ou d'entretenir des chemins existants pour rejoindre l'école à pied : l'allée qui passe derrière la ferme, le chemin de la bergerie, décrit comme boueux, et le chemin des bergers.

4.2.2 L'entrée de bourg

Huit des quinze participants qui ont répondu souhaitent marquer davantage l'entrée de bourg. Leurs propositions portent sur :

- la signalétique : un panneau « vous entrez dans le bourg », un rappel de la zone 30 (ou partagée entre voitures et piétons) ou d'une zone à vitesse réduite, « mais discrètement » ;
- l'identité et le patrimoine : mettre en avant le monument aux morts, afficher les patrimoines existants pour affirmer l'identité de village briard, ce qui permettrait selon un participant de justifier l'aménagement et d'expliquer les contraintes de circulation et de stationnement ;
- des éléments symboliques ou décoratifs : une sculpture symbolisant « la paix et la bienvenue », des fleurs, un panneau d'aspect ancien, des « cages à corbeau bien médiévales », ou des spots lumineux colorés au sol au niveau du giratoire, « comme à Collégien ».

Six participants n'en voient pas l'utilité ou s'interrogent sur son intérêt (« Dans quel but ? »). L'un souhaite conserver le caractère naturel de cette entrée, un autre préserver la végétation et le côté « confidentiel » et « caché » du village. Un participant rappelle qu'un panneau existe déjà face au cimetière et suggère plutôt d'entretenir et de mettre en valeur le pigeonnier, d'installer des panneaux sur l'histoire du village et de retirer les bornes de collecte de vêtements.

5 Le carrefour de la rue de Torcy et de la rue du Lavoir

5.1 Ce que la Ville a présenté

Depuis le passage piéton situé avant la rue du Lavoir, puis depuis la place devant le lavoir, la Ville a attiré l'attention sur les poubelles installées le long de la rue de Torcy, sur des trottoirs déjà trop étroits, et sur l'absence de continuité du cheminement piéton, en particulier pour une poussette ou un fauteuil. Elle a également souligné la configuration du carrefour et les difficultés de croisement des véhicules, ainsi que la présence du lavoir, l'amorce du chemin de randonnée et l'ouverture du paysage vers la Vallée de la Brosse.

Elle a présenté les différentes intentions d'aménagement comme l'élargissement du trottoir Ouest de la rue de Torcy afin d'assurer une continuité piétonne, et la suppression ponctuelle de places de stationnement pour faciliter le croisement des véhicules. Le principe d'une centralisation des points de collecte des ordures ménagères est à l'étude. Le mode de collecte, en apport volontaire ou en porte-à-porte, reste à préciser selon les contraintes et les usages, et un emplacement de collecte est à définir à l'angle de la rue de Guermantes et de la rue de Torcy, deux sujets ouverts à la co-construction. Enfin, le projet prévoit d'aménager le cheminement piéton vers le lavoir et de valoriser ce patrimoine.



Arrêt au carrefour de la rue de Torcy et de la rue du Lavoir

5.2 Les contributions des participants

5.2.1 Les déplacements à pied dans les rues de Torcy et du Lavoir

L'étroitesse des trottoirs est un constat fréquent (six participants). Un participant indique qu'on ne peut y passer ni avec une poussette ni avec un chariot de marché, et qu'un simple piéton doit par endroits se mettre de profil. Deux participants disent devoir marcher sur la chaussée, l'un en raison de l'étroitesse des trottoirs. Quatre participants signalent des trottoirs encombrés, par les poubelles (deux participants) ou par des véhicules qui y débordent (deux participants). Deux autres participants nuancent toutefois ce constat : l'un ne relève pas de difficulté pour traverser, l'autre estime que le problème tient au stationnement plutôt qu'aux déplacements piétons.

Le stationnement est mis en cause par six participants. Les voitures mal garées gênent la fluidité de la circulation. Rue de Torcy, un participant juge que l'alternance entre stationnement et circulation rend les déplacements compliqués et propose de garer toutes les voitures du même côté. Un autre suggère d'obliger les propriétaires disposant d'une cour ou d'un garage à y stationner pour libérer la rue. Un dernier propose de verbaliser le stationnement gênant et de matérialiser les emplacements.

Quatre participants relèvent un manque de visibilité, au stop ou aux carrefours. Deux l'attribuent à la végétation : l'un insiste sur l'entretien de l'élagage, l'autre indique que les buissons peuvent masquer des enfants. La signalisation est également questionnée. Un participant signale que les stops ne sont pas respectés. Un autre explique que le « céder le passage » n'arrête pas les véhicules et que le stop impose un arrêt qui chevauche le passage piéton. Un troisième juge les passages piétons mal placés. Un quatrième évoque un problème de priorité au carrefour et propose de privilégier l'un des deux carrefours. Pour ralentir la circulation, les participants suggèrent :

- un rond-point « type bosse » que les camions doivent pouvoir franchir ;
- des ralentisseurs ou des chicanes ;
- des feux se déclenchant automatiquement en cas d'excès de vitesse
- une rue réservée aux riverains ;
- une boucle à sens unique rue Saint-Martin, en passant par Bussy-Saint-Martin.

Un participant propose de créer un passage entre la place de Verdun et le lavoir, le long de la vigne sous la salle Maurice Koehl, ainsi qu'un chemin piéton entre la place de Verdun et le Moulin Russon. Un autre souhaite que les déplacements à pied soient encouragés.

Enfin, une personne à mobilité réduite explique se rendre dans le cœur de village en fauteuil roulant et être contrainte de circuler sur le trottoir dans un contexte où les voitures ne respectent pas les piétons.

5.2.2 La mise en valeur du patrimoine (lavoir, vignes, chemins de randonnée)

La création de cheminements piétons est une proposition fréquente (huit participants). Trois participants proposent de relier le lavoir à la place de Verdun. L'un propose de passer au-dessus des vignes, un autre un petit chemin en gravillons allant du lavoir aux vignes puis à la place de Verdun, pour créer une balade patrimoniale. Un participant imagine un chemin de randonnée au-dessus des vignes, avec des tables de pique-nique au-dessus du lavoir, afin que les randonneurs venant du parc de la Brosse n'aient plus à marcher sur la route. Un autre propose un chemin le long des vignes derrière la salle Maurice Koehl, déjà emprunté selon lui l'été pour se rendre à l'école du village. Deux participants suggèrent une liaison vers le moulin : l'un depuis la place de Verdun, pour éviter la rue de Torcy, l'autre depuis la rue du Lavoir jusqu'à la place du Moulin. Un dernier propose un chemin en contrebas des maisons de la rue de Torcy, sécurisé pour les piétons et offrant selon lui une « superbe vue ». Un participant souhaite par ailleurs que les chemins et les voies piétonnes soient mieux entretenus, par exemple avec des pavés.

Trois participants demandent l'ouverture du lavoir, qu'un d'entre eux décrit comme toujours fermé. L'un souhaite y organiser des animations, un autre l'ouvrir au public à des horaires définis et l'entourer de davantage de végétation. D'autres demandent sa restauration, accompagnée d'une pancarte retraçant

son histoire, ou sa mise en lumière. Un participant demande la suppression du « blockhaus », un bâtiment surélevé situé près du lavoir. Il souhaite aussi l'interdiction des constructions en limite du lavoir, ce qui implique selon lui une modification du PLU, et demande l'entretien du moulin. Un autre propose de démousser la toiture et de retirer les gravats du mur qui s'écroule à côté de la source. Concernant les vignes, un participant demande d'éviter tout chantier pour préserver ce milieu qu'il juge sensible et naturel. Un autre doute de leur intérêt pour la biodiversité.

La signalétique est évoquée par huit participants. Trois demandent davantage de panneaux, dont deux une signalétique du patrimoine. Deux souhaitent que les voies sans issue soient signalées, notamment la rue du Lavoir. Un participant demande le balisage des chemins. Un autre propose une signalisation plus visible, éventuellement lumineuse et légère. Un dernier suggère un panneau « village » à l'entrée et des fleurs pour donner au lieu un caractère ancien.

Pour les usages, les participants proposent des activités scolaires avec Marne et Gondoire, des nichoirs à oiseaux ou à hérissons, davantage de poubelles pour les pique-niques, ainsi qu'un stade de foot intergénérationnel au parc pour enfants ou un terrain de pétanque. Un participant suggère d'installer de nouveaux bancs plus loin des habitations, à destination des jeunes. Selon lui, ces jeunes se regroupent la nuit, laissent des déchets, font du bruit et mettent de la musique, et pas seulement l'été.

Enfin, deux contributions portent sur la circulation. L'une demande de régler le problème de stationnement ou de mettre en place un sens unique. L'autre demande de couper les buissons au niveau du passage piéton et de déplacer ce dernier pour mieux sécuriser les enfants.

Une personne suggère de mettre en place des chemins de randonnées accessibles aux personnes en situation de mobilité réduite. Un point d'attention est porté sur la question des chasseurs notamment dans les chemins de randonnés.

5.2.3 La gestion des déchets dans la rue

La collecte en porte-à-porte recueille trois propositions. L'un des participants qui la défendent estime qu'elle évite les mauvaises odeurs et que chacun reste ainsi responsable de ses déchets. Dans le même sens, un autre propose de récupérer les poubelles directement chez les habitants et de prévoir des abris pour ceux qui n'ont réellement pas de place chez eux. L'apport volontaire regroupé suscite davantage de réserves : un seul participant y est favorable, tandis que deux autres doutent de son efficacité : l'un estimant qu'il ne fonctionnera pas, l'autre n'étant pas certain que les habitants apporteront leurs déchets. Un participant pose des conditions en cas de collecte commune : ne pas placer les contenants devant les habitations, prévoir une place de stationnement minute pour ceux qui s'y rendent en voiture et mettre en place un service de collecte pour les personnes à mobilité réduite.

La présence des poubelles sur les trottoirs est également abordée. Un participant les considère comme des obstacles pour passer, et un autre demande qu'elles soient rentrées. Un troisième souhaite les retirer pour faciliter le passage des piétons, tout en soulignant la difficulté pour les riverains s'ils doivent se déplacer avec leurs déchets. À l'inverse, un participant estime que les poubelles dans la rue ne posent pas de problème, à condition de faire appliquer l'arrêté municipal qui les concerne. Enfin, un participant

indique que certains voisins doivent traverser leur salon pour sortir les poubelles du jardin vers la rue. Enfin, une personne suggère une collecte de déchets plus fréquente pour éviter les dépôts sauvages.

6 La Place de Verdun

6.1 Ce que la Ville a présenté

Depuis le petit espace vert situé devant les vignes, où les deux groupes étaient réunis, la Ville a attiré l'attention sur le stationnement, qui occupe aujourd'hui l'essentiel de la place. Elle a également souligné la présence du bâtiment de la Mairie et du pigeonnier classé, la vue vers les vignes et l'église, ainsi que la tenue du marché.

Elle a présenté les fonctions actuelles de la place et sa fréquentation selon les moments de la semaine, puis les contraintes qui encadrent toute évolution : la présence du pigeonnier classé, qui implique le suivi de l'Architecte des Bâtiments de France, le maintien d'un nombre suffisant de places de stationnement, notamment pour les mariages, et le maintien du marché. La Ville a insisté sur l'horizon de temps : contrairement aux rues, dont le réaménagement relève du court et du moyen terme, la Place de Verdun s'inscrit dans le long terme. Le travail engagé se situe très en amont et ses résultats nourriront les études futures, sans engagement sur leur réalisation. Elle a enfin annoncé la tenue en novembre d'un atelier entièrement consacré à la place, animé par Res publica.



Arrêt à la Place de Verdun

6.2 Les contributions des participants

6.2.1 Les usages de la place

Le stationnement est l'usage le plus cité (neuf participants). Trois participants y stationnent faute de place chez eux, l'un d'eux rue de Ferrières, et un autre juge ce parking indispensable pour les personnes qui n'ont pas de garage. Les participants s'y garent aussi pour se rendre au marché du samedi, à la mairie, à la salle polyvalente ou à la salle Maurice Koehl, ou encore les jours de spectacle, lors d'événements ou pendant des travaux. Un participant conseille de ne pas toucher à la place et de se contenter d'aménager la partie verte avec des bancs. Selon lui, le parking doit être conservé, car il constitue un avantage pour les mariages et les marchés. À l'inverse, un participant explique ne pas se rendre sur la place en raison du

trop grand nombre de voitures, sauf pour le marché, et insiste sur l'importance d'en faire un espace vert et naturel.

Le marché est le deuxième motif de fréquentation (huit participants, dont deux qui s'y garent), et deux d'entre eux indiquent n'utiliser la place qu'à cette occasion. Un participant s'y rend à pied pour aller au marché ou à la salle Maurice Koehl, un autre l'emprunte sur le chemin du retour de l'école.

Six participants fréquentent la place pour se promener ou se détendre, que ce soit lors d'une promenade quotidienne, en fin de journée ou le week-end. Quatre mettent en avant la vue ou le paysage, qu'un participant qualifie d'« exceptionnel ». Un participant vient le samedi se reposer sur les bancs, mais regrette qu'ils ne soient pas suffisamment ombragés. Un autre cite la brocante. Un participant utilise les points de collecte du verre et du carton.

6.2.2 Les points positifs et négatifs de la place

Le stationnement est le sujet le plus abordé (onze participants). Deux participants le jugent anarchique, et deux autres relèvent que les places ne sont pas délimitées. L'un de ces derniers estime que leur matérialisation faciliterait l'accès à la place, le stationnement central restant selon lui indispensable. Un participant demande la suppression des voitures ventouses. Les propositions divergent ensuite. Un participant souhaite davantage de places, un autre propose de réaménager le parking. Deux participants envisagent de déplacer les voitures ailleurs, l'un précisant qu'il ne faudrait pas les reporter derrière la mairie, où l'aire de jeux pour enfants doit rester sécurisée. À l'inverse, un participant compte le stationnement parmi les points positifs de la place, et un autre demande de ne pas supprimer le parking mais d'y ajouter des moutons.

Le revêtement du sol est évoqué par quatre participants. Deux le jugent inadapté : l'un décrit des sols instables, l'autre un revêtement peu pratique par mauvais temps. Un troisième propose de remplacer le gravier par des pavés. Un quatrième le considère au contraire comme un bon revêtement, perméable, même s'il le trouve difficile à entretenir.

Quatre participants mettent en avant la vue sur la vallée de la Brosse. L'un propose de la rendre plus conviviale, un autre d'ajouter des bancs en veillant à la pollution lumineuse la nuit, un troisième de préserver la vue et d'entretenir la haie. Un participant demande également de sécuriser le bord de la place face à la vallée.

Parmi les autres points positifs, trois participants citent le marché, que l'un d'eux voudrait voir davantage développé. Deux participants citent les arbres, et deux autres le pigeonnier, dont un troisième participant demande l'entretien. Un participant cite aussi la fontaine. Un autre insiste sur la nécessité de garder l'esprit du village, avec les cloches, les tilleuls, le pigeonnier, la petite place triangulaire en pelouse et la salle Maurice Koehl. Un participant estime que tout fonctionne bien. Au rang des points négatifs, un participant signale des regroupements de personnes bruyantes la nuit, qui laissent des déchets comme des canettes. Enfin, les participants proposent de créer un passage piéton pour accéder à la place, d'installer des toilettes publiques et un participant propose de décentraliser la mairie pour libérer de la place. Enfin, une personne rappelle que la place n'est pas accessible en fauteuil car les trottoirs ne sont pas abaissés.

6.2.3 La place de demain

Dix-neuf participants se sont exprimés. Six souhaitent garder la place en l'état ou presque (« ne rien changer ») ; plusieurs ajoutent de pistes d'améliorations.

La végétalisation et le mobilier sont les propositions les plus fréquentes. Huit participants souhaitent davantage de verdure. Leurs idées vont de planter des arbres dans la zone en herbe à créer un espace jardin entre le parking et la vue, en passant par végétaliser l'espace vert tout en gardant les arbres existants. Un participant propose plus de fleurissement au pied des tilleuls, dans les jardinières de l'allée de la salle Maurice Koehl. Six participants évoquent les bancs, que cinq d'entre eux veulent plus nombreux. L'un souhaite qu'ils soient ombragés par des arbres en raison du réchauffement climatique, un autre propose de végétaliser leurs abords et d'y installer des cendriers. Trois participants proposent de remplacer le gravier par des pavés, éventuellement associés à de l'herbe, ou par des pavés végétaux. Un participant demande aussi des poubelles autour de l'espace vert.

Plusieurs participants imaginent une place plus animée. Trois proposent une halle, qu'il s'agisse d'une halle en bois pour accueillir des bals populaires, des événements médiévaux ou des brocantes, d'une « vraie halle de marché », ou d'une halle sur le parking pouvant servir de lieu de bal et de buvette pour les anciens comme pour les jeunes. Un participant suggère une utilisation mixte du parking pour les manifestations et les brocantes, ainsi qu'un belvédère pour accueillir des groupes de musique. Un autre souhaite davantage d'événements avec des food trucks, des concerts et des tables en format guinguette. Côté restauration et commerce, les propositions portent sur une guinguette ou un café servant des petits déjeuners le matin et le week-end, un food truck avec tables et chaises, ou encore une épicerie ou une buvette. Trois participants demandent des toilettes, pour les exposants ou les commerçants du marché.

Pour les loisirs, trois participants proposent des jeux pour enfants, et deux souhaitent le retour du terrain de pétanque. Un participant suggère des tables de pique-nique. Côté accès, un participant demande un passage piéton vers la vallée de la Brosse et l'éloignement des buissons. Un autre propose un escalier pour descendre vers les vignes. Un troisième souhaite créer une balade le long de la vigne et faciliter l'accès à la rue Yitzhak Rabin. Un participant propose également un stationnement pour les vélos.

Le stationnement automobile fait l'objet d'avis partagés. Un participant souhaite conserver l'usage actuel du parking, estimant qu'il y aura de moins en moins de voitures à l'avenir. Un autre demande de ne pas le déplacer sur des terrains non urbanisés. Deux participants proposent de créer des places rue du Château ou le long de la rue du Château-d'Eau, et un autre de délimiter les places existantes. Un participant appelle à la vigilance sur le stationnement et suggère de restreindre l'accès à la place en soirée pour éviter les incivilités.

Enfin, plusieurs participants insistent sur l'identité du lieu. L'un évoque le coucher de soleil, le son des cloches et les tilleuls qui font la tradition des villages, et propose d'ajouter des panneaux indicatifs. Un autre demande de remettre la fontaine en fonctionnement. Un troisième souhaite mettre en valeur le patrimoine classé et améliorer les abris pour les animaux. Un participant souhaite que la place reste telle qu'elle est.

7 Les remarques libres

Neuf participants ont utilisé la page de notes libres de leur livret, elles portent sur :

- la sécurité des piétons, et notamment des enfants, présentée comme un « point ultra important » ;
- la nécessité d'une réflexion sur la circulation à l'échelle de l'ensemble du village ;
- la rue de Guermantes, où un participant demande de conserver le sens unique et d'officialiser le stationnement sur la zone en gravier et le long du trottoir ;
- le patrimoine et l'animation du village : la mise en valeur du puits de la rue de Ferrières, l'organisation de fêtes de village (fête de la moisson, feux de la Saint-Jean, fête médiévale, fête paysanne) ;
- les espaces de jeux et de fraîcheur : préserver la plaine de jeu, aménager derrière la mairie un parc avec jeux d'enfants, en conservant les arbres existants et en en plantant d'autres ;
- la gouvernance du projet : un participant propose un référendum local pour valider les projets avant leur réalisation.